

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 28.06.2018

L'an deux mil dix-huit, le 28 Juin à 20h, le Conseil Municipal de Bacqueville en Caux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « salle du Conseil » de la Mairie, sous la présidence de Mr Etienne DELARUE, Maire

DELARUE Etienne	P	MASSE Stéphane	P	MOREL Aline	P
HELUIN Pascal	P	ADAM Jean-Marie	P	BEAUDOIN Aurélie	E
DELESQUE Cyrille	E	LEBLANC Isabelle	P	CARPENTIER Jean-Joseph	P
BOUIC Fabienne	P	DELATTRE BUTIN Elodie	E	BARNABE Christian	P
MAILLET Maryline	P	FERAY Patrick	A		

P = présent

E= Excusé

A = Absent

Date de la convocation : 22.06.2018

Nombre de conseillers

- en exercice : 14

- Présents : 10

- Votants : 12

Secrétaire de séance : Mme Aline MOREL

Pouvoirs : - M. Cyrille DELESQUE donne pouvoir à M. Jean-Marie ADAM,
- Mme Elodie DELATTRE BUTIN donne pouvoir à Mme Isabelle LEBLANC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à faire une minute de silence en hommage à Mme Jacqueline LORPHELIN, 1^{ère} Adjointe, décédée le 11.06.2018.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28.05.2018.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28.05.2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en incluant le point suivant :

- Réduction du nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de modifier l'ordre du jour.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des points à l'ordre du jour.

- Communications du Maire

1) Condoléances : Madame la Sénatrice Catherine MORIN-DESAILLY, Monsieur le Sous-Préfet Jehan Eric WINCKLER, Monsieur le Président du Département Pascal MARTIN et Monsieur le Président de l'ADM76 Denis MERVILLE, adressent leurs sincères condoléances au Conseil Municipal suite au décès de Mme Jacqueline LORPHELIN.

2) SDE 76 - Recensement des travaux 2019 : la commune doit transmettre au SDE76 les projets qu'elle souhaite réaliser en 2019, avant le 30.09.2018. Le Conseil Municipal charge la Commission « Travaux : Voiries - Cimetières » de ce dossier.

3) Communauté de Commune Terroir de Caux : Projet de salle multi culturelle incluant le siège sociale de la CCTC : une commission composée des 15 vice-présidents va définir les besoins.

4) Défiibrillateur : une matinée de sensibilisation a été réalisée le 20.06.2018 en présence d'une partie du personnel communal et du SIVOS. Prévoir une nouvelle session pour les autres agents. Le Conseil Municipal remercie le commandant et les pompiers pour leur disponibilité.

5) ABO WIND - Projet de Parc éolien : 3 zones d'implantation favorable ont été identifiées sur la commune (vers Ablemont, vers la plaine de Beutot et Route de Belmesnil) pour l'installation de 3 éoliennes. Le Conseil Municipal charge la commission « Eau - Assainissement - Urbanisme » de ce dossier.

6) Pôle de santé : une première rencontre a eu lieu entre Monsieur le Maire, EPIFAJ, la Communauté de Communes Terroir de Caux, M. HAUTOT (promoteur immobilier) et M. et Mme THIBOUS.

7) Courrier Bouygues Telecom : Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président de Bouygues afin de lui signaler les dysfonctionnements réguliers du réseau depuis la tempête de janvier 2017.

8) Comité des Fêtes d'Auppegard : organisation de la randonnée cycliste « La Pougaraise » le dimanche 26.08.2018. 3 parcours (50km, 70km et 100km) composés de 50 cyclistes environ passeront par la commune dans la matinée.

9) Terrain FOSSARD - Route de Pierreville : une demande de certificat d'urbanisme a été déposée en Mairie pour un projet de lotissement privé de 12 parcelles.

10) Logement La Poste : ce logement sera libre à compter du 15.09.2018, le locataire actuel ayant donné son congé.

Le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit adressé au locataire du logement communal de Pierreville afin qu'il entretienne davantage les parties extérieures.

11) Cérémonie du 14.07.2018 : Comme en 2017, le Commandant JOUXTEL souhaite organiser une cérémonie à l'occasion du 14.07.2018. Il propose un rassemblement à 11h sur la Place du Général de Gaulle pour un dépôt de gerbe, une remise de galons et un discours de Monsieur le Maire. Possibilité également d'installer des engins. Le Conseil Municipal donne son accord et précise que la commune se chargera du vin d'honneur.

12) Forains : sur les 8 forains facturés, seulement 3 ont payé. Le Conseil Municipal souhaite que la Sous-Préfecture soit interrogée pour connaître la réglementation pour supprimer la foire, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour agir en ce sens et missionne M. ADAM pour avoir une idée des tarifs pratiqués dans les communes voisines accueillant une fête foraine.

- Compte Administratif 2017 de la Commune

Le Conseil Municipal a déjà revoté ce Compte Administratif lors de la précédente réunion, mais aucun document n'avait été signé. Suite au décès de Mme LORPHELIN, celui-ci doit de nouveau être voté et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Compte Administratif 2017 de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 355 052.58 € et un excédent d'investissement de 59 067.02 €.

Après lecture et commentaires, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2017 de la commune.

- DSP Assainissement - Avenant - Canalisations Amiante

L'objet de cet avenant est de prendre en compte l'impact économique de l'ajout d'une plus-value pour les interventions à réaliser sur réseau amianté. IKOS propose deux solutions :

- inscription sur le bordereau de prix des travaux neufs de branchement au prix de 2900 €
- intégration sur le prix de l'eau entraînant une augmentation de près de 19% (passage de 1.4590 € HT/m³ à 1.7345 € HT/m³).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire sur le bordereau de prix des travaux neufs de branchement au prix de 2900 € et autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - Transfert des Compétences Eau et Assainissement

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux, dans sa séance du 13 Juin 2018, a délibéré favorablement pour modifier ses statuts et reporter la date d'application des compétences obligatoires eau et assainissement au 1er Janvier 2020.

A compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale au maire de chacune des communes membres, le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion avait demandé aux délégués siégeant au Conseil Communautaire de se prononcer pour la date du 01.01.2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas approuver la modification des statuts telle que proposée par la Communauté de Communes Terroir de Caux.

- Communauté de Communes Terroir de Caux - RGPD - Mutualisation du délégué de protection des données

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par la Communauté de Communes Terroir de Caux.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec la Communauté de Communes Terroir de Caux présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que la Communauté de Communes Terroir de Caux a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

La Communauté de Communes Terroir de Caux propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de mutualiser ce service avec la Communauté de Communes Terroir de Caux,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD de la Communauté de Communes Terroir de Caux comme étant le DPD de la collectivité.

- Seine Maritime Attractivité - Adhésion

La Communauté de Communes Terroir de Caux a décidé d'adhérer à Seine-Maritime Attractivité. Par conséquent, la commune peut continuer de bénéficier de l'accompagnement de cette association sans coût financier, sous réserve qu'elle soit bien membre.

Ainsi, afin de régulariser l'adhésion 2018 de la commune, le Conseil Municipal décide d'adhérer à Seine Maritime Attractivité.

- Décision Modificative de Budget - Remboursement à ENEDIS du FCTVA de la 9^{ème} Tranche réalisée par le SDE76 en 2012

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre la délibération Modificative de Budget suivante afin de rembourser à ENEDIS le FCTVA de la 9^{ème} tranche réalisée par le SDE 76 en 2012 :

DEPENSES

Chapitre 022 Dépenses imprévues	Article 022	- 628 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	Article 023	+ 628 €
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	Article 10222	+ 628 €

RECETTES

Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	Article 021	+ 628 €
---	-------------	---------

- Commission « Travaux - Bâtiments », Monsieur le Maire

1) Travaux Ancienne Gendarmerie : un devis de l'entreprise DELAMOTTE d'un montant de 2 698.08 € TTC pour le remplacement de noue en zinc et d'un chevron de rive sur les parties basse derrière l'ancienne Gendarmerie a été signé le 18.04.2018. Après relance, le chantier devra débuter durant la deuxième quinzaine du mois d'Août 2018.

2) Travaux Mairie : nouvelle estimation prévisionnelle des travaux intégrant réalisée par le Cabinet En Act Architecture :

- RDC aile droite : salle de réunion + salle de conseil + bureau(x) à usages multiples à la place de l'actuelle zone accueil / bureaux
- RDC aile gauche : restructuration de la salle polyvalente intégrant le remplacement de la scène existante par une scène amovible et l'intégration de la zone cuisine sans extension.
- Premier et deuxième étage : bureaux avec un effectif limité à 19 personnes et desservis par un escalier + un ascenseur.

Coût prévisionnel de la réhabilitation : 1 449 000 € HT soit 1 738 800 € TTC.

Le Conseil Municipal demande que ce dossier soit étudié en réunion Toutes Commissions.

- Commission « Travaux - Voiries, Cimetières », M. Stéphane MASSE

1) Règlement du cimetière - Modification de l'article 31 du Titre 8 Jardin du Souvenir : actuellement, il est noté : « Aucun signe religieux, plaque etc. ne sera admis sur ou à proximité de ce site ». La commission propose : « Aucun signe religieux, plaque, **fleur** etc. ne sera admis sur ou à proximité de ce site. ». Le Conseil Municipal demande qu'un affichage rappelant le règlement soit fait sur site, que le règlement soit systématiquement donné lors de la vente de la concessions et demande à la commission « Finances » de réfléchir à un tarif différent pour les cases situées en bas du columbarium (problème de lisibilité des noms donc ces cases ne peuvent contenir qu'une seule personne).

2) Manifestations sur le domaine public : La Commission demande qu'un courrier soit adressé à toutes les associations connues sur la commune afin de leur rappeler qu'un arrêté du Maire autorisant la manifestation sur le domaine public est obligatoire et doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du secrétariat de la Mairie minimum 5 jours avant la date de la manifestation. Passé ce délai, aucun arrêté ne sera délivré et la manifestation ne pourra pas avoir lieu. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

3) Communauté de Communes Terroir de Caux - Travaux voiries : les travaux commandés par la commune seront réalisés durant le dernier trimestre de l'année 2018, mais ils seront facturés par la CCTC l'année N+1, soit en 2019. Ainsi, 69 000 € ont été prévus au budget 2018 et ne seront pas utilisés.

La commission propose :

- de demander un chiffrage pour la réfection des trottoirs de la Route Neuve à l'entreprise qui sera mandatée par la CCTC dans le cadre du marché négocié afin de bénéficier des meilleurs tarifs
- de demander le soutien financier du Département,
- de financer ces travaux via les 69 000 € déjà inscrits au budget 2018.

Le Conseil Municipal demande que la Commission interroge la Direction des Routes avant de prendre une décision.

4) Courrier EPIFAJ : la demande de sécurisation de la portion de la Route d'Ablemont allant de la Résidence la Croix Mangea là jusqu'à la ZA et la Restauration collective d'EPIFAJ a été transmise au bureau d'études Quartier Libre dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg.

- Commission « Eau, Assainissement et Urbanisme », M. Stéphane MASSE

1) Conseiller en Energie : la phase 1 est terminée, une réunion de présentation a eu lieu le 14.06.2018 au cours de laquelle l'analyse des factures d'énergie de la commune a été présentée. Il en ressort que 4 bâtiments sont énergivores : la Mairie dans son ensemble, les vestiaires du Stade, la Bibliothèque et la Station de Monte. Pour bénéficier du soutien du Département pour les phases 2 et 3 (fiches bâtiments, plan d'actions et accompagnement des projets), le Conseil Municipal décide de faire une demande écrite de lancement de ces phases au Département.

2) Diagnostic du réseau d'assainissement : une réunion de présentation de la Phase 2 - Recherche des surfaces actives en temps sec et en temps de pluies a eu lieu le 15.06.2018. 200 tampons ont été relevés par temps sec et n'ont pas donné de résultats probants. La Commission a demandé à ce que l'intégralité des tampons présents sur le territoire communal soit levée. Ainsi, l'ordre de service de l'entreprise EGIS est prolongé de 6 mois, à compter du 05.08.2018. 28 établissements vont être interrogés et contrôlés entre le 9 et le 12.07.2018 par des techniciens d'EGIS, un courrier et un questionnaire vont être envoyés par la commune. La prochaine réunion est prévue le Jeudi 18 octobre 2018 à 14 h 00 en mairie – Réunion de bilan des recherches d'eaux parasites météoriques et stratégie à mettre en place pour la poursuite de l'étude.

3) Revitalisation du Centre Bourg :

Pour mémoire, la seconde phase de la mission a pour objectif de formaliser le projet de revitalisation du centre-bourg sous la forme d'un schéma d'aménagement d'ensemble et de propositions d'aménagement concrètes sur les sites les plus stratégiques.

Deux ateliers ont eu lieu dans cette perspective : le 14 juin avec les élus et le 25 juin avec les habitants. Un atelier se déroule aujourd'hui (jeudi 28 juin) avec les commerçants.

Alors que les premiers ateliers avaient pour objectif de faire le point sur l'attractivité du centre-bourg, ces trois derniers ont été l'occasion d'imaginer les évolutions souhaitables en termes d'aménagement des espaces publics (place du Général de Gaulle, route de Dieppe, chemin de la Briquetterie...), de

valorisation touristique, d'équipements à créer ou renouveler, etc. Une synthèse vous parviendra prochainement.

À ce stade, toutes les idées ont été entendues et nourriront les propositions que l'équipe Quartier libre formalisera d'ici le mois de septembre, sous la forme d'hypothèses en termes de programmation et de parti d'aménagement dont nous débattons au sein du conseil municipal. Il nous appartiendra également, sur la base des choix que nous aurons arrêtés, de revenir vers nos partenaires (EPF de Normandie, État, Département) dans la perspective de la mise en œuvre opérationnelle de chacun des projets. Parmi ces partenaires, la communauté de communes Terroir de Caux occupe bien entendu une place particulière, et notamment compte tenu des propositions que nous aurons à formuler et proposer pour la localisation de son nouveau siège social.

Le projet tel qu'il sera formalisé par Quartier libre constituera notre feuille de route en termes d'aménagement du centre-bourg et plus globalement de la commune pour les années à venir. C'est pourquoi il est primordial que chacun d'entre nous soit impliqué dans la démarche et la construction du projet. Lors de la première phase de la mission, Quartier libre nous a apporté un regard neuf sur la commune et le centre-bourg, mettant l'accent sur les problématiques les plus essentielles mais aussi les potentiels à considérer. Le projet doit profiter des expertises de l'équipe d'urbanistes, architectes, paysagistes mais il nous appartient de faire des choix, collectivement, qui guideront notre action et nos investissements dans les 5/10 prochaines années.

4) STEP - Inauguration : après avoir interrogé les services du Département et de l'Agence de l'eau, principaux financeurs, la date du 19.09.2018 à 18h30 est arrêtée. Le vin d'honneur aura lieu sur site sous un chapiteau.

5) DUP Captage : la commune a acheté une parcelle de terrain (environ 2000 m²) aux consorts BONHOMME en 2015 en s'engageant à la clôturer. Le propriétaire relance le Conseil Municipal. La Commission propose d'attendre la fin de l'enquête publique et le rapport du commissaire enquêteur. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

- Commission « Cadre de vie - Environnement - Fleurissement - Jumelage », M. Jean-Joseph CARPENTIER

La Commission s'est réunie le 18.06.2018 et a décidé de passer pour les maisons fleuries le 30.06.2018, à partir de 9h30. Il n'y aura qu'un seul passage et des photos seront prises. 300 € de prix seront alloués, et les récompenses seront attribuées durant l'automne 2018. Un coupon informant du passage de la Commission sera laissé dans la boîte aux lettres des riverains.

- Réduction du nombre d'adjoints

Suite au décès de Mme LORPHELIN, le Conseil Municipal doit délibérer sur la question de son remplacement ou non en qualité d'adjointe au Maire. En effet, le Conseil Municipal peut prendre une délibération afin de réduire le nombre d'adjoints en place ou réaliser une élection.

Par délibération en date du 07.11.2016, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre de postes d'adjoint au Maire (suite à la démission de M. Pascal HELUIN de ses fonctions d'adjoint au Maire).

Monsieur le Maire propose :

- de réduire le nombre d'adjoints à 2. Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (4 abstentions).

- d'augmenter de 100 € le prime mensuelle versée aux vices présidents des commissions «Travaux - Bâtiments», «Foire - Marchés - Fêtes - Loisirs - Culture» et « Informations : Bulletin Municipal - Internet ». Le Conseil Municipal valide cette proposition à la majorité (3 abstentions).

- Questions diverses

1) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution de l'association Club Loisirs (compétence reprise par la CCTC), cette dernière a reversé la somme de 1404.60 € à l'association Animômes. Le Conseil Municipal remercie les membres de cette association pour ce geste.

2) Nouveaux contrats aidés : Contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) aidé à 45% à hauteur de 20 heures. Signature d'un contrat de ce type au 01.07.2018 à raison de 35h/semaine service espaces verts. Le Conseil Municipal souhaite que contact soit pris auprès du Centre de Gestion pour la mise en place des horaires d'hiver et d'été pour ce service.

3) Commune Nouvelle : les communes d'Auffay, de Sévis, de Cressy et de Cropus se sont regroupées afin de former une commune nouvelle. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été approché par les communes de Saint Mards, de Beauval en Caux, de Lammerville, de Lamberville, d'Hermanville et du Thil-Manneville.

4) M. Jean-Marie ADAM informe le Conseil Municipal que le Bulletin Municipal est chez l'imprimeur et qu'il sera livré début de semaine prochaine.

5) M. Jean-Joseph CARPENTIER rappelle que le feu d'artifice sera tiré à 23h au stade, qu'il sera précédé d'une représentation gratuite des majorettes « les étoiles filantes » d'Offranville.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : le 17.09.2018 à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.